



Procès-verbal du Conseil d'administration du 27 mars 2014

Le conseil s'est réuni le jeudi 27 mars 2014 à 14h30 à la Fondation Dosne-Thiers.

Membres du CA présents ou représentés (9)

- M. Jean-Louis FERRARY, Président du conseil d'administration ;
- Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. Stéphane BOURDIN, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
- M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
- M. Richard FIGUIER, représentant élu des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
- M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
- Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue ;
- Mme Élisabeth NICOUD, représentante élue des membres de l'EFR (pouvoir à M. Michaël GASPERONI) ;
- M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne.

Membres absents excusés (5)

- Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR (représentée par M. Pascal GOSSELIN, lui-même excusé) ;
- M. Jean-Claude CASANOVA, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des sciences morales et politiques (pouvoir à M. André VAUCHEZ, lui-même excusé) ;
- M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique ;
- Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères ;
- M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL (représenté par M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, représentant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, lui-même excusé).

Assistaient également à la séance

- Mme Annie COISY, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
- M. Jacques DALARUN, Président du conseil scientifique ;
- Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
- M. Stéphane GIOANNI, directeur des études ;
- M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
- Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013
2. Informations de la directrice
3. Vote sur le projet de décret modifiant le décret n° 2011-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger
4. Compte financier de l'exercice 2013
5. Décision budgétaire modificative
6. Rétribution des activités de formation et de la participation à la commission d'admission
7. Modification du nombre de membres de la commission d'admission
8. Composition des commissions d'appel d'offres
9. Approbation des accords et conventions signés par la directrice par délégation du conseil d'administration
10. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2013

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice prend la parole pour indiquer que la principale information porte sur le recrutement des membres pour la rentrée 2014. Sur 80 candidatures recevables, 32 personnes ont été auditionnées du 24 au 26 mars 2014.

- Pour la section Antiquité, les membres recrutés sont les suivants : Reine-Marie Bérard, Franz Dolveck et Éloïse Letellier ;
- Pour la section Moyen Âge, les membres recrutés sont les suivants : Haude Morvan et Camille Rouxpetel ;
- Pour la section moderne contemporaine et sciences sociales, les membres recrutés sont les suivants : Niccolò Mignemi et Céline Torrisi.

La liste complémentaire, formée eu égard à la qualité des dossiers et non par section, comme suite aux recommandations du conseil scientifique, est la suivante : Laurent Hablot, Florent Coste, Vivien Barrière, Éliane Roux, Touatia Amraoui, Anthony Santilli et Roxane Rocca.

Deux remarques émergent de ces auditions. Pour la deuxième année, il n'y a pas de nomination de maître de conférence. Par ailleurs se pose la question de la pérennité du rattachement du poste dédié aux sciences sociales à la section moderne-contemporaine. Les sciences sociales concernent l'ensemble des sections. Sur ce point, il convient de ne plus faire apparaître le terme sciences sociales, pas plus que la précision histoire ou archéologie, dans la définition des sections.

Le président du conseil scientifique complète l'information en précisant qu'en tout domaine, c'est la qualité des dossiers qui a prévalu. Pour faire écho aux deux remarques, ce dernier indique que le recrutement de maîtres de conférence n'est pas une obligation ; il convient de privilégier la qualité des candidatures. Mais il ne s'agit en aucune manière de renoncer à la possibilité pour l'EFR de recruter des maîtres de conférences comme membres, étant entendu que l'adéquation du dossier des collègues maîtres de conférences avec les programmes de l'EFR est prise en compte de manière plus importante dans ces candidatures.

3. Vote sur le projet de décret modifiant le décret n° 2001-164 du 10 février 2011 relatif aux écoles françaises à l'étranger (EFE)

La directrice précise en guise d'introduction que le point de l'ordre du jour n'est pas un vote mais une information sur l'état d'avancement du projet de décret. Le ministère a en effet transmis très récemment une version, non expertisée par la cellule juridique, qui ne peut donc être votée en l'état. Le comité technique n'a donc pas pu se prononcer. Elle espère que le conseil d'administration du mois de juin 2014 pourra se prononcer par vote sur le projet. De fait, l'éventuel versement du bonus contractuel en est retardé. Non versé en 2013, le sera-t-il en 2014 ?

Par ailleurs, les directeurs des EFE regrettent que les articles 1 et 2 ne mentionnent pas clairement le statut d'EPSCP et les missions d'ensemble des EFE. Il est fait un simple renvoi au Code de l'éducation (article 718-2) pour ce qui est des missions et du statut. Les principales modifications concernant toutes les EFE portent sur :

- la désignation du directeur : le quorum sera désormais de 10 personnes (et non 11), lequel ne sera plus nécessaire en cas de nouvelle convocation de la commission si le quorum n'est pas atteint ;
- la création d'un comité des directeurs avec présidence annuelle tournante (articles 7 et 8). Celui-ci devra se doter d'un règlement intérieur : il prendra toutes les mesures nécessaires en matière de mutualisation des services et des besoins, et assurera le suivi de l'exécution de ces mesures ;
- la disparition du directeur général des services (article 4).

Alain Tallon déplore l'absence d'un représentant du ministère. La modification intempestive des mesures normatives n'est pas un gage de sécurité juridique et de bon fonctionnement des institutions.

Le président du conseil d'administration complète cet exposé en indiquant qu'il faudra demander des précisions au ministère quant à d'éventuelles conséquences, sur le calendrier des CS et des CA, des compétences nouvelles reconnues au CS, qui devra donner son avis sur les crédits dédiés à la recherche : le principe de deux conseils se tenant la même journée, le matin pour le CS et l'après-midi par le CA, pourra-t-il être maintenu, ou faudra-t-il prévoir entre CS et CA le même intervalle que pour les universités et grands établissements Enfin, pour faire écho à la remarque d'Alain Tallon, le président du conseil d'administration déplore l'absence, pour la première fois, de tout représentant de la DGESIP, du CNRS et du MAE.

La majorité des intervenants se félicite de ce que le conseil des directeurs puisse contribuer à la mise en place concertée d'une politique en matière d'archéologie et de fouilles, mais aussi plus largement d'une politique scientifique en SHS, en particulier dans le bassin méditerranéen. Une étude réalisée en 2012 à la demande du Ministère des affaires étrangères sur l'état de l'archéologie dans le bassin méditerranéen a mis en lumière la nécessité de la mise en place d'une instance de réflexion commune à tous les acteurs en Méditerranée afin de mettre en pratique des intérêts scientifiques communs.

Faute d'interlocuteurs, le débat sur ce point de l'ordre du jour est clos. Il est vivement espéré que le texte sera soumis au vote du Conseil en juin 2014.

4. Compte financier de l'exercice 2013

L'agent comptable prend la parole pour faire une synthèse du document. L'année 2013 est le premier budget exécuté sur les bases du contrat quinquennal voté fin 2012. Le bonus, d'un montant de 71 400 euros, versé en 2012, n'a pas été versé en 2013. Par ailleurs, la contribution au redressement des comptes publics a été maintenue. Le budget 2013 avait été arrêté à hauteur de 7 915 000 euros en dépenses. Il a été dépensé 7 823 324 euros, soit 98,84 % des prévisions. En recettes, 7 531 234 euros ont été enregistrés, soit 100,23% des prévisions. Celles-ci ont été composées pour 81 % de la subvention de l'Etat et pour 9,5 % en ressources propres. La dotation versée au service des publications a été augmentée pour permettre au service de clôturer en équilibre et satisfaire ainsi aux normes fiscales italiennes.

Au 31 décembre 2013, le fonds de roulement était de 1 812 735 euros, soit 75 jours de fonctionnement.

La recherche (40 %) et la formation (10,5 %) constituent les principaux postes de dépenses par destination (le recrutement croissant de membres déjà docteurs expliquant la diminution des crédits de formation au bénéfice des crédits recherche).

Les salaires représentent 65% des dépenses de fonctionnement.

Le Centre Jean Bérard consacre 31 % des dépenses en missions, 18 % en nettoyage de la foresterie (les charges du bâtiment étant prises en charges par le CNRS) et 17 % en vacances (recherche).

Les dépenses sont restées stables, et ont même légèrement diminué (60 000 euros) du fait d'un poste de membre en moins par rapport à l'année 2012 et du non-remplacement du poste de secrétaire général.

En 2014, les dépenses de nettoyage devraient diminuer du fait d'un appel d'offres récemment organisé qui devrait conduire à une baisse des prestations.

Par ailleurs, une étude énergétique menée actuellement sur la consommation en électricité devrait conclure à une nécessité d'effectuer des travaux d'investissement afin d'économiser sur les coûts (par exemple, au Palais Farnèse, il s'agirait de changer les luminaires se trouvant sous les balustres, qui, actuellement, nécessitent une substitution régulière des ampoules due à une surchauffe). Il sera aussi opportun de revoir le dispositif d'allumage et proposer un allumage automatique avec détecteurs de présence ou en fonction de l'intensité lumineuse.

Roland Etienne s'enquiert des travaux de l'aménagement des caves de la place Navone. Il est répondu que les travaux sont terminés mais que l'autorisation des pompiers est nécessaire pour accueillir des groupes de plus de cinq personnes. Une association, « Inventer Rome », pourrait se charger des visites du public.

Alain Tallon demande quelle est l'avancée dans la location de l'espace du rez-de-chaussée au bar attenant. L'agent comptable répond que des démarches auprès de la commune sont en cours afin de transformer cet espace en espace commercial. Une banque a par ailleurs fait une proposition d'offre de location. Dans les prochains jours devrait arriver la réponse sur la possibilité de transformer l'espace en espace commercial.

Enfin, en matière de travaux d'aménagement, l'agent comptable fait part au conseil d'administration de la transmission récente d'un document prévisionnel relatif aux travaux à effectuer au Palais Farnèse rédigé par le service des travaux et bâtiments de l'ambassade. Il serait à prévoir une dépense de 650 000 euros sur 3 ans pour rénover la toiture du Palais Farnèse ainsi que les corniches, la distribution en eau chaude (radiateurs) et en électricité.

Il existe une convention avec l'ambassade pour les dépenses de fonctionnement mais pas pour les dépenses d'investissement. Le document est à revoir avec le responsable du service des travaux et bâtiments de l'ambassade.

La directrice ajoute qu'il conviendra de faire examiner cette dépense par le prochain conseil d'administration, lequel a estimé les projections très élevées, et fondées sur une répartition peu favorable à l'École. Cette dépense amènera à la révision du plan pluriannuel d'investissement (PPI).

L'agent comptable conclut que des travaux d'entretien du bâtiment de place Navone seront à prévoir (douches à substituer dans les chambres d'hôtes, etc.).

Le compte financier de l'exercice 2013 est adopté à l'unanimité.

5. Décision budgétaire modificative

Les modifications à apporter au budget 2014 consistent en la prise en compte de la contribution au redressement des comptes publics (150 000 euros) pour l'année en question et en l'inscription de ressources nouvelles : le projet Marie Curie, qui consiste principalement en une rétribution d'un chercheur. Enfin le projet ANR Europe Angevine, qui débute au 1^{er} janvier 2014, aura une durée de 4 ans. L'excédent prévisionnel de 132 158 euros disparaît mais il n'y a pas d'incidence sur les dépenses de fonctionnement. En revanche, les dépenses d'investissement seront financées sur le fonds de roulement et non sur l'excédent prévu initialement. Le fonds de roulement s'élève à 1 680 576,88 euros.

La décision budgétaire modificative est votée à l'unanimité.

6. Rétribution des activités de formation et de la participation à la commission d'admission

Le document présenté au Conseil d'administration est adopté à l'unanimité, sous réserve de modification du texte comme suit « ou de participation aux commissions de recrutement » à la fin de la phrase de l'article 3.

7. Modification du nombre de membres de la commission d'admission

Suite à la réunion récente de la commission de recrutement au titre de la rentrée universitaire 2014, il a été noté que la commission souhaiterait pouvoir élargir sa composition pour permettre un meilleur examen des dossiers relatifs aux sciences sociales. Par ailleurs, un passage à 18 membres permettrait de réduire la charge de travail de chacun des membres de la commission.

Le président du Conseil scientifique indique qu'il faut rester sensible à l'argument pléthorique. À 15 personnes, la capacité d'écoute est bonne. Si le nombre augmente, le temps de parole devient limité. Plus le nombre de personnes augmente, moins elles s'écoutent. Il est donc décidé de ne pas augmenter le nombre des membres de la commission de recrutement.

Le débat est ensuite ouvert sur la question du recours à un expert pour l'examen des dossiers « sciences sociales ». Faut-il faire appel à un expert extérieur ? À ce jour, la commission est composée de deux rapporteurs internes par dossier. Le rapporteur extérieur ne siégeant pas lors des débats, le poids de son avis différerait de celui du rapporteur présent lors de la réunion. Avec la mise en place d'un rapporteur extérieur, le rapporteur interne à la commission aurait un rôle d'arbitre.

Une autre solution serait que le rapporteur saisisse lui-même un expert, qui donnerait son identité auprès des membres de la commission, à la manière de ce qui se fait par exemple dans les jurys de l'IUF. Auquel cas les deux rapporteurs resteraient membres de la commission. Ils auraient l'obligation de donner en commission le nom de l'expert extérieur consulté. En effet, les candidats ayant droit à la lecture des rapports les concernant, il s'agit d'une question importante.

8. Composition des commissions d'appel d'offres

Suite au départ du secrétaire général, il est nécessaire de modifier la composition des membres de la commission d'appel d'offres, et inscrire la responsable administrative en lieu et place du secrétaire général.

La composition de la commission d'appel d'offres est adoptée à l'unanimité.

9. Approbation des accords et conventions signées par la directrice par délégation du conseil d'administration.

La liste des conventions signées par la directrice par délégation du conseil d'administration est adoptée à l'unanimité.

10. Questions diverses

La directrice rappelle que les prochains conseils se tiendront à Rome, le 19 juin 2014. Il est indiqué que le service d'hébergement prendra rapidement contact avec les membres des conseils afin d'organiser les modalités pratiques de leurs venues en Italie. Autour des conseils seront prévus plusieurs événements. Le 18 ou le 19 juin (la date n'étant pas encore arrêtée) est prévue l'inauguration des caves du bâtiment de Place Navone ainsi que la présentation du livre sur le programme de recherche mené sur cette zone. L'occasion se présentera pour saluer le départ de l'architecte qui a dirigé ce programme ANR Navona. Le 20 juin est prévue par les collègues médiévistes italiens une journée en l'honneur du prix Balzan reçu par André Vauchez, journée à laquelle l'EFR est associée.

La séance est levée à 16 h 40.